



LOI DE FINANCES POUR 2020

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2020

LES NOUVEAUTÉS FISCALES ET SOCIALES POUR L'ANNÉE 2020





Chapitre 1

LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PARTICULIERS



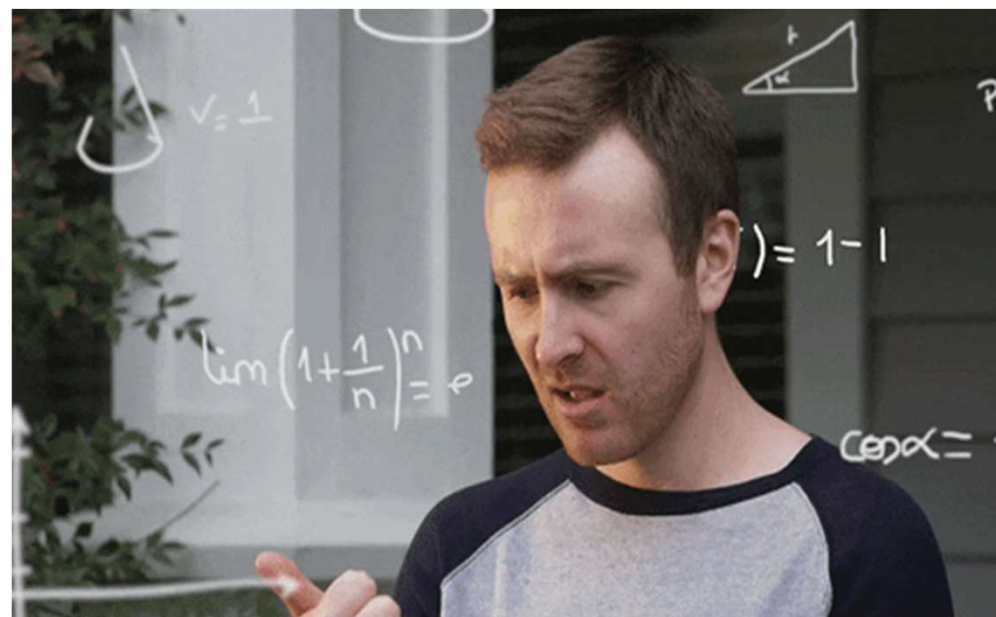
1

MODALITÉS DE CALCUL DE L'IMPÔT SUR LE REVENU (POUR LES REVENUS 2020)

Barème de l'impôt sur le revenu

Fraction du revenu imposable (une part)	Taux
Inférieure ou égale à 10 064 €	0 %
De 10 064 € à 25 659 €	11 %
De 25 659 € à 73 369 €	30 %
De 73 369 € à 157 806 €	41 %
Supérieure à 157 806 €	45 %

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le calcul de la retenue à la source tient compte du barème révisé de l'IR



Certaines personnes seront réputées avoir déclaré leurs revenus de façon tacite



- Pour les propriétaires
- Sous conditions de ressources
- Un montant forfaitaire pour chaque dépense
- Une prime énergie pour les foyers les plus modestes



Dons en faveur des associations de victimes de violences domestiques



Une suppression de la taxe d'habitation en 2021... ou en 2023 pour tous !



Lancement de la réforme du calcul des impôts locaux pour les logements



Prolongation jusqu'en 2022, sous conditions de performance énergétique à compter du 1^{er} juillet 2020

